

DECRET N° 77/606 /DU 21/11/77

Portant nomination de Monsieur BATOUMOUENI
Maurice Inspecteur de Trésor de 6° échelon;
en qualité de Directeur du Budget au Minis-
tère des Finances.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comi-
té Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du
Congo;
Vu le décret n°77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation
du Ministère des Finances;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 3 Novembre 1977.

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur BATOUMOUENI Maurice, Inspecteur de Trésor
de 6° échelon, précédemment Directeur des Finances est nommé Direc-
teur du Budget au Ministère des Finances.

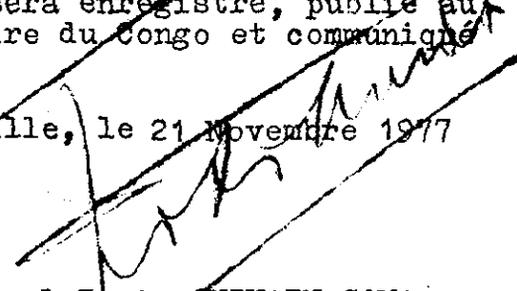
Article 2.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures con-
traires.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de signature sera enregistré, publié au
Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué
partout où besoin sera./.-

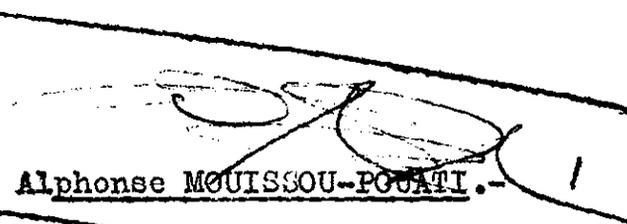
Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

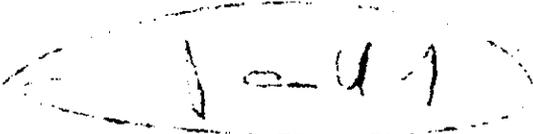
Par le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Ministre du Plan,

le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Alphonse MOUISSOU-POUATI.-


Henri LOPES.-